

# CHARTRE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES « RESEAULMENT EGALITE GERS »

## Texte(s) réglementaire(s) :

Spécificités de la politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes

### 1 - Des engagements internationaux et européens :

Sur le plan international, l'engagement de la France repose sur la Convention des Nations Unies « sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » (CEDAW/CEDEF) signée le 17 janvier 1980 et ratifiée le 14 décembre 1983 ainsi que sur la déclaration de Beijing (1955) et sa plateforme d'action. La France est tenue d'adapter sa législation interne pour la rendre conforme aux dispositions de la Convention et de prendre des mesures pour l'appliquer concrètement.

Au sein de l'Union européenne, en tant qu'État membre, la France se doit d'intégrer la totalité de l'acquis communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, lequel prend sa source dans les traités européens et se traduit par un important corpus de textes juridiques que la France a l'obligation de transposer dans son droit interne dans les délais impartis.

### 2 - Un mécanisme institutionnel dédié :

Conformément à ses engagements internationaux, la France dispose d'un mécanisme institutionnel dédié à la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui se décline à un triple niveau :

- national : la direction générale de la cohésion sociale –service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes),
- régional : le délégué régional aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes,
- départemental : le chargé de mission départemental aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

### 3 - Une politique reposant sur une double approche :

- intégrée, car il s'agit de prendre en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles (emploi, éducation, santé...);
- spécifique, puisqu'il subsiste des inégalités de fait qui nécessitent encore des mesures positives en faveur des femmes. Il s'agit notamment de leur permettre de connaître l'ensemble des droits dont elles disposent, d'y avoir accès, et de les faire valoir pleinement; d'inciter les femmes à dénoncer les violences qu'elles subissent au sein de leur couple, de leur donner les moyens de retrouver autonomie et dignité; de mettre en place des dispositifs particuliers pour l'orientation des filles et des garçons pour favoriser la mixité des emplois, l'accès ou le retour à l'emploi de qualité, la création d'entreprise...

## Procédure :

Ce que signifie d'être signataire de la charte :

- Démarche volontaire de chaque structure
- Délibérer au niveau des instances de direction de l'intérêt de participer au réseau.
- Désigner un-e correspondant-e.
- Définir et Mettre en œuvre au moins une action dans l'année.
- Participer a minima aux réunions des correspondant-e-s du réseau (5 réunions dans l'année)

## Exemples :

Les résultats globaux de 2010

- 39 actions menées.
- 8053 personnes directement touchées.
- 2 expositions.
- 24170 tracts, affiches, envois groupés.

### **Lycée Agricole Beaulieu-Lavacant.**

Sensibiliser les lycéens et lycéennes au travers de la création et de la promotion d'un jeu.

- Réflexion et prévention sur le thème des rapports filles/garçons.
- 70 personnes accueillies dans le cadre du festival "En Mars'elles".
- Promotion du jeu "hommes-femmes le même je" réalisé en 2009.
- 3ème prix au concours national "Mieux vivre en milieu rural", catégorie "projets innovants et thématiques inexplorées".
- Prix spécial créé pour l'occasion "Coup de cœur de l'AVMA".
- 300 personnes à la remise du prix.

### **DDCSPP 32 - Service Jeunesse, Sport, Vie associative, Egalité des chances.**

Promouvoir la pratique sportive féminine et familiale.

Informers les clubs sportifs (dont clubs accueillant) sur la semaine "porte ouvertes pour les féminines"

Soutenir les projets d'actions en faveur du développement du sport féminin sur le département.

Accompagner la commission féminine du CDOS dans son action de promotion au sein du réseau.

- Information des clubs sportifs.
- Soutien aux projets et à la commission du CDOS.
- 35 réunions d'information.
- 250 clubs informés.
- 11 clubs engagés.

### **DDCSPP 32 - Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité.**

Piloter le réseau.

Promouvoir et valoriser le réseau et les actions

Soutenir, accompagner au plan méthodologique les actions du réseau.

- Pilotage du Réseaulument Egalité.
- Organisation de 5 réunions plénières et de la réunion d'évaluation des actions du réseau.
- RDV individuel sur la mise en œuvre des actions.
- Promotion du réseau au travers de la participation à des événements dans et hors département.
- "Scientifica" Tarn et Garonne - 500 participant-e-s.
- "Toute Inégalité est violence" – 300 participant-e-s
- 2 rencontres avec "l'Observatoire de la parité"
- Rencontres de personnalités civiles et culturelles (P. Jean, M. Otero, O. Trostianski, I. Germain, ...)
- Participation aux réunions bimensuelles du groupe de veille stratégique du canton de Samatan 6 réunions sur l'année

**Site internet pour informations complémentaires :**

<http://www.solidarite.gouv.fr/espaces,770/femmes-egalite,772>

**Contact :**

D.D.C.S.P.P 32

Service Droits des Femmes et de l'Egalité

Nicole PASCOLINI

05-62-58-12-50

Nicole.pascolini@gers.gouv.fr